

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 91

présenté par

M. Gosselin, Mme Bonnivard, M. Seitlinger, M. Kamardine, Mme Duby-Muller, M. Le Fur,
Mme Frédérique Meunier, M. Cinieri, M. Neuder, M. Dubois, M. Boucard, Mme D'Intorni,
M. Brigand, Mme Anthoine, M. Hetzel, M. Portier, Mme Petex-Levet, M. Bourgeaux, M. Bazin,
Mme Louwagie et M. Schellenberger

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 45, insérer l'alinéa suivant :

« Puissance maritime de rang mondial, avec plus de 11 millions de kilomètres carrés de ZEE (zone économique exclusive), la deuxième plus grande du monde, la France doit arbitrer avant la fin de l'année 2030 la construction d'un second porte-avions nouvelle génération. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Elle l'oublie parfois, et nos concitoyens aussi ! Mais la France est une grande puissance maritime avec la 2ème Zone Economique Exclusive au monde, avec plus de 11 millions de km2.

Il est donc essentiel que notre pays procède à des arbitrages concernant la construction d'un second porte-avion nouvelle génération. Ce choix devra être fait avant fin 2030, date butoir de la présente LPM.